

GALATES 3

V 1 à 5 : retour à l'expérience d'origine des Galates :

Paul poursuit son argumentation apologétique en faveur d'un évangile basé sur la suffisance de la foi en Christ pour notre justification en faisant remarquer le caractère insensé de la position nouvelle des Galates par rapport à leur expérience d'origine. Par une série de questions qui font appel à leur mémoire et devraient susciter en eux des souvenirs et des réponses clairs, l'apôtre montre que, même si elle n'est pas principale, l'expérience chrétienne s'accorde avec l'Écriture, ce qui devrait d'ailleurs être toujours le cas.

1^{ère} question : Galates, avez-vous oublié les traits sous lesquels Jésus-Christ vous a été présenté ? Ne vous souvenez-vous plus de la croix sur laquelle Il est mort, cœur et centre de l'Évangile ? Quelle valeur aujourd'hui cette mort honteuse du Christ a-t-elle si, pour votre salut, vous avez besoin qu'on y ajoute les œuvres de la loi ?

2^{ème} question : Galates, témoignez vous-mêmes ! Par quel moyen, sur quelle base, l'Esprit de Dieu vous a-t-il été donné ? Comment êtes vous par Lui entrés dans une vie nouvelle ? Est-ce en suivant les préceptes de la loi ou en écoutant le message de la foi qui vous a été annoncé ?

3^{ème} question consécutive à la seconde : Galates, si la seule foi a été suffisante à l'Esprit de Dieu pour vous régénérer et vous communiquer la vie d'en haut, pourquoi donc à présent, alors qu'il s'agit de vivre de cette vie reçue, devriez-vous compter à nouveau sur la chair ? Comme, pour recevoir l'Esprit de Dieu, vous avez dû abandonner le principe des efforts humains pour obéir à la loi, de même c'est par la foi et la foi seule dans les capacités de cette vie nouvelle reçue que vous devez vivre aujourd'hui pour aller de l'avant. Comment ce qui n'a pas marché et ne convenait pas pour commencer la vie chrétienne, pourrait-il aller ensuite pour la poursuivre ? Votre façon d'agir et de concevoir la vie chrétienne est un non-sens, une contradiction flagrante avec votre expérience.

4^{ème} question : Galates, témoignez vous-mêmes ! Analysez le processus par lequel, non seulement vous avez reçu l'Esprit, mais aussi celui par lequel Il travaille au milieu de vous. Y a-t-il un seul miracle, une seule œuvre que Dieu ait accompli au milieu de vous en réponse à votre obéissance à la loi ? N'est-ce pas plutôt suite à la prédication qui suscita votre foi que ces choses se sont produites ? La loi et l'obéissance à ses préceptes n'ont plus rien à voir dans le régime nouveau de l'Esprit dans lequel vous vivez !

V 6 à 25 : la place de la loi dans le plan de Dieu :

1) v 6 à 9 : l'exemple d'Abraham, père des Juifs mais aussi de tous les croyants :

C'est à Abraham que Paul maintenant fait appel pour poursuivre son argumentation.. S'il y a une personne qui puisse faire référence et servir de modèle pour tous les croyants, c'est bien lui. C'est lui en effet la racine à partir de laquelle toute l'œuvre de Dieu dans l'histoire se construit. Abraham, plus que quiconque, est apte à nous montrer comment être compté comme juste aux yeux de Dieu. Or, à ce sujet, dit Paul, le témoignage de l'Écriture est éloquent. Deux propositions particulières, jalonnant le parcours d'Abraham, retiennent ici, à propos du sujet dont il débat, l'apôtre Paul :

- *Abraham crut Dieu, et cela lui fut compté comme justice* : Genèse 15,6. Elle entérine de façon évidente que c'est la foi et la foi seule, le moyen par lequel l'homme peut être justifié devant Dieu. Seuls donc ceux qui ont la foi dans la Parole et les promesses divines qui leur sont faites pour leur justification, peuvent être considérés comme de vrais croyants. Aussi l'Écriture prévoyant que tous, Juifs comme non-Juifs, seraient justifiés à partir de ce même mode, a d'avance inclus dans la bénédiction reçue par Abraham lors de son appel cette seconde proposition :
- *Toutes les nations de la terre seront bénies en toi* : Gen 12,3. La promesse entérine ici l'idée que la seule voie de bénédiction possible pour les hommes de tous les temps et de tous les peuples est celle montrée et suivie par le père de la foi, Abraham. C'est cette voie-là qu'indique pour nous l'Évangile.

2) v 10 à 14 : opposition fondamentale entre le langage de la loi et celui de la foi :

1^{er} point : basé sur le principe des œuvres, la loi maudit et condamne quiconque ne persévère pas dans la pratique de tout ce qu'elle ordonne. Le principe de l'obéissance infaillible requise par la loi porte en lui-même le résultat auquel il aboutit lorsqu'il est appliqué à des hommes pécheurs : l'échec assuré.

2^{ème} point : l'Écriture elle-même, avant même que soit venu le Christ, annonce, par la voix d'Habacuc par exemple, le principe de la foi au travers duquel vivra le juste : Hab 2,4. Le Nouveau est déjà dans l'Ancien qui, pour l'introduire, prédit déjà l'inefficacité du principe de la loi par lequel il demande à ses récipiendaires de vivre.

3^{ème} point : le langage de la loi est antinomique avec celui de la foi. L'essence même de leur principe s'oppose, l'un s'appuyant exclusivement sur l'exigence de la permanence de l'obéissance humaine aux impératifs divins, l'autre sur la confiance en l'efficacité de l'obéissance d'un autre, Jésus-Christ, pour sa propre justification : Rom 5,19.

4^{ème} point : l'œuvre de Jésus-Christ, la rédemption qu'Il opère par Sa mort expiatoire, poursuit deux objectifs essentiels :

- racheter l'humanité de la malédiction dans laquelle elle est enfermée par la loi : nous délivrer donc de la situation sans issue dans laquelle nous enferme, comme dans une prison, la loi.
- faire bénéficier, aussi bien les Juifs que les non-Juifs, de la promesse de la vie incluse dans la bénédiction donnée à Abraham.

Jésus-Christ seul a le pouvoir pour chacun d'ouvrir le chemin qui mène à la Vie !

3) V 15 à 18 : ordre chronologique du don de la loi et de la promesse :

Le 4^{ème} argument utilisé par Paul pour démontrer la justesse du message de la suffisance de la foi comme mode de justification s'appuie sur une remarque à la fois pratique, simple et humaine. Elle fait appel à la chronologie historique à laquelle Dieu se tint pour mettre en place les différentes étapes de l'accomplissement de Son dessein. Qu'est-ce qui, dans le plan de Dieu, demande Paul, vint en premier : la loi ou la promesse ? L'ordre dans lequel les choses furent données ne relève pas du hasard. Elle souligne une volonté ! Ce qui est le plus ancien détermine et conditionne obligatoirement ce qui vient par la suite. Or, étonnamment, déjà dans l'Ancienne Alliance, le mode de justification par la foi en la Parole et la promesse de Dieu précède le don de la loi et le principe sous-jacent qui lui est lié : la nécessité de la mise en pratique de ses ordonnances pour vivre par elle. La loi n'est pas, dans le plan de Dieu, première. C'est la promesse qui, dans l'Écriture, ouvre, après l'irruption du péché, le débat sur le moyen donné à l'homme pour être rendu juste auprès de son Dieu. Ainsi, concernant Abraham, 3 points décisifs sont à retenir à ce sujet :

- le fondement par lequel Abraham a été justifié devant Dieu : la foi et la foi seule
- l'époque à laquelle, dans le plan de Dieu, ce mode de justification fut mis en place : la Genèse, 430 ans avant que la loi, donnée à Moïse dans l'Exode, soit promulguée
- la portée de la promesse : elle ne concerne pas seulement Abraham, mais inclut aussi sa descendance. Elle valide l'idée selon laquelle ceux-là seuls qui ont la foi d'Abraham peuvent, sur le plan spirituel, être appelés ses fils.

Pourquoi donc, questionne justement Paul, Dieu a-t-Il trouvé bon de donner la loi si, déjà avant sa promulgation, Il avait décidé que le mode par lequel seraient justifiés les hommes devant Lui ne serait pas lié à sa mise en pratique ?

4) V 19 à 25 : le rôle de la loi :

Paul répond à cette question dans ce passage principalement de 2 manières :

- la foi en la promesse est bien le moyen prévu par Dieu dès l'origine pour la justification des hommes coupables devant Lui. La loi n'est donc pas le régime au travers duquel les hommes peuvent arriver à être justes, mais un don ajouté à la promesse afin que soit rendue de manière encore plus évidente sa nécessité. La nature pécheresse de l'homme est donc la principale raison du don de la loi. Par elle et ses commandements, le péché, profitant de l'occasion, produit toutes sortes de désirs mauvais et coupables : Rom 7,8. Le commandement qui devait mener à la vie conduisit en fait l'homme à la mort : Rom 7,10. Ses exigences tendant toutes vers le bien révélèrent ainsi la vraie nature du péché, capable de donner la mort au travers d'ordonnances foncièrement bonnes : Rom 7,13.
- La loi occupe donc dans le plan de Dieu une place passagère et transitoire. Son utilité, en tant que régime sous lequel vivent les croyants, ne dure que jusqu'au moment où apparaît la descendance d'Abraham à qui Dieu a fait la promesse. Paul la compare ainsi à un pédagogue ou surveillant, nécessaire à l'enfant tant que celui-ci n'a pas atteint sa pleine majorité. Tant que l'homme ne vit pas en Christ, il n'a en lui-même aucun garde-fou contre la pression des désirs mauvais le

poussant au péché. Même imparfaite, la seule solution qui existe pour lui est alors de le placer sous un régime extérieur répressif qui le rende si malheureux qu'il le pousse à chercher, à l'égard du péché, la liberté que Christ seul peut donner. La foi étant arrivée, nous ne sommes plus sous la surveillance de la loi.

V 26 à 29 : la nouvelle condition du croyant : fils de Dieu :

Alors que la loi, donnée aux Juifs, séparait auparavant l'humanité en deux camps, un des grands changements qu'opère l'ère de la foi en Christ est qu'elle place tous les hommes sur un même pied d'égalité. Il n'y a plus, dit Paul, en Christ ni Juif, ni Grec. Mais, plus que cela encore, la foi abroge entre les êtres toutes les différences qui les séparaient autrefois. La femme comme l'homme, l'esclave comme l'homme libre ont désormais en Christ le même accès direct à Dieu et bénéficient sans distinction du même statut de fils et filles de Dieu. Tous sont en Lui, descendants d'Abraham, héritiers avec lui de la promesse de la justice qui Lui a été faite. Paul va nous montrer cependant sous un autre angle pourquoi l'étape de la loi était historiquement nécessaire avant que vienne l'ère de la foi.

Copyright © 2006 Gilles Georgel

Cette création est mise à disposition selon le Contrat Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 559 Nathan Abbott Way, Stanford, California 94305, USA.